

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES**  
**VILLE DE CERET**

Date de convocation :  
29/11/2023

Nombre de conseillers municipaux  
En exercice : 29  
Présents : 21  
Procurations : 07  
Votants : 28

OBJET :

**FINANCES**

=====  
**Convention de partenariat avec l'association des commerçants du centre-ville de Céret pour l'organisation du Réveillon Cérétan**

En l'an deux mille vingt-trois et le six décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, M. DUNYACH Denis, M. ANGULO José, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, M. VILA-PASOLA Marti, Adjoint ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, M. COSTE Jean-François, Mme BOISDRON Gisèle, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme BOISORIEUX Michèle, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BARANOFF Brigitte, adjointe à Mme LACOMBE Maria, adjointe,  
Mme JUSTAFRE Stéphanie, adjointe à M. BERTHELOT Stéphane, conseiller municipal,  
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme MENAHEM Sophie, adjointe,  
Mme BRISSAUD Mina, conseillère municipale à Mme OHN Christiane, conseillère municipale,  
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal, à M. COSTE Michel, Maire,  
M. PARAYRE Jean, conseiller municipal, à Mme TORRENT Michèle, conseillère municipale,  
Mme QUER Martine, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) : M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

L'association des commerçants de Céret a souhaité organiser un réveillon le 31/12/2023 intitulé « Le Réveillon Cérétan ».

Cette manifestation se déroulera sur la place Picasso de 11 h 00 à 03 h 00 et comprendra : des stands de restauration et de boissons qualitatives et une soirée festive animée par des groupes de musique.

Compte tenu de l'intérêt de cet évènement pour la ville tant en termes de retombées économiques potentielles que de visibilité, la ville propose de s'associer à l'association pour conclure une convention de partenariat pour l'édition 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-annexée d'accorder une subvention de 1500.00 Euros.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
**Entendu le rapport et après en avoir délibéré,**  
**DECIDE**  
**à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention ci-annexée,
- **D'ACCORDER** une subvention d'un montant de 1500.00 Euros,

- **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire afin de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.  
Pour expédition conforme.

**Le Maire de CERET**  
**Michel COSTE**



**Le secrétaire de séance,**  
**M. REDONDO Simon**

Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.